

# Argenton-sur-Creuse

## *d'une rive à l'autre*



### › Une ville solidaire

Une politique de logement volontariste menée par la Communauté de communes et la mairie d'Argenton-sur-Creuse

### › Une ville citoyenne

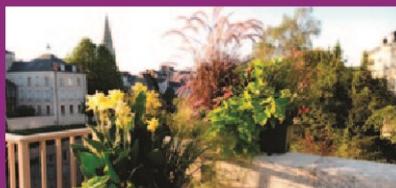
Ouverture des données publiques : Argenton s'est lancée dans l'Open Data

### › Une ville attractive

Chapitre Nature, les 26, 27 et 28 mai à Argenton !

### › Une ville entrepreneurante

La ville et les associations : un partenariat pour la solidarité et la cohésion sociale



### › Une ville écologique

Le traitement des ordures ménagères et autres déchets : un des grands défis de notre société !

### › Communauté de Communes

Un bilan estival 2022 très positif pour l'Office de tourisme de la Vallée de la Creuse



Carrefour Rue Grande et rue d'Orjon  
(périmètre de l'OPAH-RU et du Fonds Façades)

## Mairie

Adresse : 69, rue Auclerc-Descottes  
Horaires : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;  
le samedi, de 8h30 à 12h.  
Tél. 02.54.24.12.50 - Mail : [contact@mairie-argenton-sur-creuse.fr](mailto:contact@mairie-argenton-sur-creuse.fr)  
Site : [www.mairieargentonsurcreuse.com](http://www.mairieargentonsurcreuse.com)

## Conseils municipaux

Vendredis 31 mars et 23 juin à 18h (salle du conseil communautaire). Les procès-verbaux sont consultables en mairie et sur le site internet ([www.mairieargentonsurcreuse.com](http://www.mairieargentonsurcreuse.com)).  
Accès au direct YouTube Ville d'Argenton-sur-Creuse.

## Conseils communautaires

Lundis 20 février, 27 mars et 19 juin à 18h (salle du conseil communautaire).  
Accès au direct sur la chaîne YouTube CC Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse.

## Bureau d'information touristique

Adresse : 13, place de la République.  
Horaires (hors été) : du mardi au samedi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
Tél. 02.54.24.05.30  
Mail : [tourisme@cc-valleedelacreuse.fr](mailto:tourisme@cc-valleedelacreuse.fr) - Site : <https://lavalleedelacreuse.fr/tourisme/>

## Police municipale

Adresse : 5, avenue Rollinat (derrière le bureau d'information touristique).  
Jours et horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 ; le samedi : de 8h30 à 9h30.  
Les agents de police municipale sont joignables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 12h. En dehors de ces horaires composez le 17.  
Tél : 02.54.01.00.93 - Mail : [police.municipale@mairie-argenton-sur-creuse.fr](mailto:police.municipale@mairie-argenton-sur-creuse.fr)

## Syndicat des Eaux de la Grave

Adresse : mairie d'Argenton-sur-Creuse - 69, rue Auclerc-Descottes  
Horaires : lundi et mardi de 8h30 à 12h00 - mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h30  
Tél : 02.54.01.41.78 - Mail : [secretariat@eauxdelagrave.fr](mailto:secretariat@eauxdelagrave.fr)

## Cérémonies patriotiques

- **Dimanche 19 mars** : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
- **Dimanche 30 avril** : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation
- **Samedi 27 mai** : Journée nationale de la Résistance
- **Vendredi 9 juin** : commémoration du massacre d'Argenton du 9 juin 1944 par la 2<sup>e</sup> division allemande Das Reich.
- **Dimanche 18 juin** : Journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.

## Collectes de sang à Argenton

Judis 23 février et 23 mars 15h à 19h à l'Espace Jean Frappat (sur rendez-vous).

## Ramassage des ordures ménagères

Ramassages annulés : lundis 10 avril, 1er et 8 mai pour le secteur Argenton-Ville.

## Accueil de loisirs

- **BAZ'A P'tits Mômes** (3-6 ans) du 17/04/2023 au 28/04/2023 de 9h00 à 17h00 (accueil à partir de 8h00 et jusqu'à 18h00), dans les locaux de l'école maternelle Paul Bert.
- **BAZ'A Mômes** (6-12 ans), du 17/04/2023 au 28/04/2023 de 9h00 à 17h00 (accueil à partir de 8h00 et jusqu'à 18h00), dans les locaux de l'école élémentaire Paul Bert.
- **BAZ'Ados** (12-17 ans), du 17/04/2023 au 21/04/2023 de 9h à 17h, dans les locaux du complexe sportif Lothaire Kubel.

Inscriptions sur le Portail Familles ([www.argenton-sur-creuse.portail-familles.net](http://www.argenton-sur-creuse.portail-familles.net)) - Renseignements au 02.54.24.65.42 et sur le site internet de la mairie.

## Réglementation concernant les animaux domestiques

### Obligation d'identification des animaux de compagnie

Il est rappelé aux propriétaires d'animaux de compagnie que l'identification de leur animal est obligatoire. Elle est effectuée par un professionnel habilité et comporte :

- d'une part, le marquage de l'animal par puce électronique ou tatouage,
- et d'autre part, l'inscription au fichier national d'identification des carnivores domestiques. L'identification permet d'attribuer un numéro unique à un animal et d'enregistrer les nom et adresse de son détenteur. L'identification permet de retrouver le propriétaire d'un animal perdu ou volé.

### Les chiens de catégorie 1 et 2 dits « chiens dangereux »

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques. Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories en fonction de leurs caractéristiques morphologiques.

Pour en savoir plus, contacter la police municipale d'Argenton-sur-Creuse.

## Violences conjugales et familiales

**Allo enfance en danger**  
**119 (n° vert)**

**Femmes Info Service**  
**3919**

**Accueil et écoute 36**  
**06.71.40.26.51**

Du lundi au vendredi 9h à 12h

**CIDFF 36**

**02.54.34.48.71**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

**France victimes 36**  
**02.54.07.33.72**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Planning familial 36**

**02.54.61.07.08 / 07.81.48.30.56**

Lundi de 11h à 17h - mardi de 9h à 16h -  
mercredi de 9h à 17h

**Viols**

**Viols femmes informations**

**0 800 05 95 95 (n° vert)**

## En cas de crue

En cas de crue, un répondeur téléphonique est mis à la disposition de tous pour s'informer des risques.

**RÉPONDEUR CRUES : 02.54.24.05.74.**

Les personnes exposées au risque d'inondation peuvent s'inscrire en mairie auprès des Services Techniques. Leurs coordonnées sont alors enregistrées sur une base de données municipale.

Selon leur risque d'exposition à la crue, elles reçoivent un message d'information automatisé en cas d'alerte.

**INSCRIPTION SUR LA BASE DE DONNÉES MUNICIPALE :**

**02.54.24.65.27**

**POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION DES CRUES EN TEMPS RÉEL :**

**[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)**

=> Territoire Vienne-Charente-Atlantique (bassin Vienne)

=> Station Argenton-sur-Creuse (Creuse)

**[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)**

## Les créations et transferts de commerces et entreprises à Argenton de septembre 2022 à janvier 2023

### CRÉATIONS

THE DETOX PLACE : Naturopathe - 37 rue Grande

LA GALERIE RUE GRANDE : Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie - 46 rue Grande

LES TROIS CHOCOLATS : Chocolaterie - 7 rue Auclerc Descottes

BIEN-ETRE & BEAUTE : Réflexologue et Styliste onguilaire - 22 rue Gambetta

L'ATELIER CUISINE ET BAIN : Aménagements cuisines et salles de bains - 9 place de la République

### TRANSFERTS

LABORATOIRE D'ANALYSES LABORIZON CENTRE : transfert du 31 rue Grande à la Eugène Delacroix

MISTRAL/CENTRAKOR : transfert du 5 bis rue de la Gare au 14 route de Limoges.

## État-civil du 01/09/2022 au 31/12/2022

### NAISSANCES

Le 06/09/2022 : **Louison GONZALEZ**. Le 19/09/2022 : **Miran YAZGÖREN**. Le 17/11/2022 : **Gabin PIPERAUD**. Le 26/11/2022 : **Maho FOMBARON**. Le 27/11/2022 : **Rafaël CUEVAS**. Le 06/12/2022 : **Juliette PELLERIN**. Le 13/12/2022 : **Romane PROT**. Le 21/12/2022 : **Arthur LORIOT**.

### MARIAGES

Le 24/09/2022 : **David PASQUIER** et **Magali RENÉ**. Le 22/10/2022 : **Julien DA SILVA** et **Géraldine LAMBERT**.

### DÉCÈS

Le 02/09/2022 : **Raymond PION**, 93 ans. Le 03/09/2022 : **Genevieve PÉRAS**, veuve ESTRADÉ, 87 ans. Le 04/09/2022 : **André MATHÉ**, 91 ans ; **Gaston IMBERT**, 95 ans ; **Louis ADIEN**, 84 ans. Le 05/09/2022 : **Michel LACOT**, 66 ans. Le 07/09/2022 : **Robert NUNEZ**, 93 ans. Le 10/09/2022 : **Jacque ROCHEROLLE**, 74 ans. Le 12/09/2022 : **Robert DULAC**, 94 ans. Le 19/09/2022 : **Françoise FERRÉ**, veuve MARTIN, 73 ans. Le 20/09/2022 : **Jean SIMON**, 78 ans. Le 22/09/2022 : **Claudine MAUVE**, épouse LEMAIRE, 65 ans. Le 24/09/2022 : **Marie-Louise FIOT**, 88 ans. Le 03/10/2022 : **Jean LHUILIER**, 67 ans. Le 14/10/2022 : **Gilles GUILLEMET**, 67 ans. Le 17/10/2022 : **Teresina RENDA**, veuve LA CHIMIA, 96 ans. Le 28/10/2022 : **Josette CÉDELLE**, veuve BENHAMOU, 86 ans. Le 31/10/2022 : **Mauricette ANDRÉ**, veuve ROUVELOU, 89 ans. Le 02/11/2022 : **Paulette HUGUET**, 94 ans. Le 03/11/2022 : **Guy CERTAIN**, 86 ans. Le 15/11/2022 : **Bernadette DAUBREY**, veuve BARON, 72 ans. Le 25/11/2022 : **Silvain MILITON**, 99 ans. Le 02/12/2022 : **Jeanne BELLILI**, veuve DELAUNE, 88 ans. Le 03/12/2022 : **Monique POYAC**, épouse BRIGAND, 89 ans. Le 06/12/2022 : **Jean BRIGAND**, 90 ans. Le 09/12/2022 : **Angelo PIROTTE**, 80 ans. **Françoise LAROCHE de FELINE**, épouse ROBINET, 84 ans. Le 18/12/2022 : **Robert BOIRON**, 78 ans. Le 19/12/2022 : **Bernard BERTHIAS**, 88 ans. Le 21/12/2022 : **Hubert TARISTAS**, 62 ans. **Patric DEFOORT**, 75 ans. Le 28/12/2022 : **Jean-Jacques PROTEAU**, 69 ans. Le 31/12/2022 : **Didier DELAVEAU**, 66 ans.



## > éditorial

*Chères Argentonnaises,  
chers Argentonnaïis,*

La majorité municipale a fait le choix, pour cette mandature, de déployer une politique de l'habitat volontariste devant permettre de lutter contre la vacance de logements, l'insalubrité et la précarité énergétique.

Celle-ci est rendue possible grâce à l'implication de la communauté de communes Eguzon – Argenton – Vallée de la Creuse et à celle de son prestataire SOLIHA, acteur de l'économie sociale et solidaire de l'habitat.

Le dossier de ce bulletin municipal vous expliquera avec précision et pédagogie tous les enjeux de cette politique et les différentes actions déjà mises en œuvre ou qui le seront dans les mois à venir. Il est primordial de pouvoir accompagner tous les propriétaires qui veulent améliorer la performance énergétique de leurs habitations et qui n'ont pas les ressources financières suffisantes pour le faire. De la même façon, ceux qui souhaitent louer un bien pourront aussi être aidés s'ils s'engagent ensuite sur des montants de loyers accessibles à tous.

Chaque foyer a droit à un logement décent et il est bien de la responsabilité des pouvoirs publics dans leur ensemble de s'assurer que ce droit est accessible pour tous.

C'est pourquoi, nous serons aussi très vigilants et veillerons à voir disparaître les logements dégradés en location dans notre commune en allant, si nécessaire, jusqu'à l'interdiction de louer les logements insalubres tant que ces derniers n'auront pas fait l'objet d'une complète réhabilitation.

Pour terminer cet éditorial, je tiens à vous rappeler que notre combat pour sauvegarder nos arrêts de train et en augmenter leur nombre est plus que jamais d'actualité. Hélas, nos dirigeants s'obstinant à faire la sourde oreille à nos revendications, le comité de sauvegarde de la gare d'Argenton, la population et nous, les élu-es du territoire, avons été obligé-es de reprendre les actions « stop train ». Je compte sur vous toutes et tous pour être présent-es lors de ces actions et ainsi montrer notre détermination pour obtenir gain de cause.

En espérant que notre mobilisation sans faille saura enfin être entendue afin de maintenir, voire de développer encore, l'attractivité de notre belle ville et de son territoire et de faciliter la mobilité de celles et ceux qui y vivent déjà.

**Vincent Millan**  
Maire d'Argenton-sur-Creuse

## Sommaire

|   |     |
|---|-----|
| ■ infos pratiques .....   | 2   |
| état civil .....  | 2   |
| ■ éditorial .....   | 3   |
| ■ brèves .....  | 4-5 |
| ■ une ville solidaire .....   | 4-5 |
| Une politique de logement volontariste menée par la Communauté de communes et la mairie d'Argenton-sur-Creuse |     |
| ■ communauté de communes .....  | 6   |
| Un bilan estival 2022 très positif pour l'Office de tourisme de la Vallée de la Creuse                        |     |
| ■ expressions politiques .....  | 6   |
| ■ une ville citoyenne .....   | 7   |
| Ouverture des données publiques : Argenton s'est lancée dans l'Open Data                                      |     |
| ■ une ville attractive .....  | 7   |
| CHAPITRE NATURE les 26, 27 et 28 mai à ARGENTON !   |     |
| ■ une ville entrepreneuriale .....  | 8   |
| La ville et les associations : un partenariat pour la solidarité et la cohésion sociale                       |     |
| ■ une ville écologique .....  | 8   |
| Le traitement des ordures ménagères et autres déchets : un des grands défis de notre société !                |     |

Bulletin municipal d'information  
d'Argenton-sur-Creuse  
Parution tous les 4 mois

Direction de la publication :  
Vincent Millan

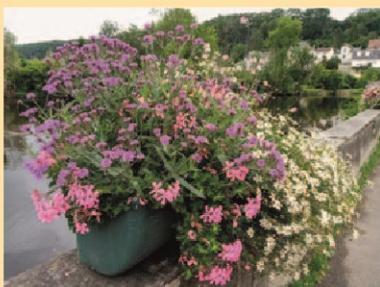
Crédits photos : Droits réservés  
Réalisation : La Petite Imprimerie  
Impression : La Petite Imprimerie  
36200 Argenton/Creuse

### Conseil Intercommunal des Jeunes



Le conseil intercommunal des jeunes s'est réuni pour la première fois, samedi 14 janvier, au conseil communautaire. Il est composé de 9 jeunes issu-e-s des communes d'Argenton-sur-Creuse, de Saint-Marcel et du Pêchereau. Cette instance, animée par le Point Relai Accompagnement Jeunes et des élu.e.s des trois communes, a pour objectif de permettre aux jeunes de s'engager, de réfléchir aux politiques et actions à mener et ainsi de faire des propositions pour leurs pairs sur le territoire. C'est aussi une belle façon d'ouvrir notre démocratie locale et de faire participer les citoyen.ne.s de demain. Il reste encore quelques places ! Inscriptions à l'accueil de la mairie.

### Des Argentonnaises et Argentonnois toujours au rendez-vous !



La municipalité d'Argenton félicite et remercie chaleureusement les 22 lauréat.e.s de l'édition 2022 du concours des Maisons et Balcons Fleuris. Malgré les contraintes, c'est toujours avec la même motivation que ces Argentonnois.e.s fleurissent avec qualité leurs extérieurs, nous faisant tous profiter de leur passion.

Lauréat.e.s : Mmes et MM Alleaume, Berducat, Boué, Breton, Cadet, Cayrouse, Da Silva, Dejoie, Désiré, Fougeroux, Gerbaud, Grinis, Guilbaud, Heldenbergh, Hochard, Jacquin, Laforêt, Lambert, Leroy, Moulin, Patreau, Verdu.

La cérémonie de remise des prix du 17 novembre 2022 était la dernière à laquelle participait Jean-François Combaud en tant que Responsable des Espaces Verts, avant son départ à la retraite en décembre dernier, après 41 années passées à la mairie d'Argenton.

# Une politique de logement menée par la Communauté (CDC) et la mairie d'Argenton

## Opération Programmée de l'Habitat :

### Une chance pour notre CDC

Depuis le 17 septembre 2019, la Communauté de Communes s'est engagée dans une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) sur le territoire des 21 communes pour une période de 5 ans, jusqu'en septembre 2024. Cette opération fait suite à un diagnostic mené sur le territoire qui met en exergue :

- La lutte contre la précarité énergétique
- La lutte contre la vacance
- La lutte contre l'habitat indigne

Ce programme ambitieux pour le territoire a permis de réhabiliter, dans le but d'y améliorer les conditions de vie, un certain nombre de logements qui depuis sont soit occupés par le propriétaire, soit proposés à la location.

Un exemple concret sur Argenton, chez un couple avec deux enfants, propriétaire-occupant d'une maison de 134 m<sup>2</sup>: Cette famille aux revenus modestes souhaite améliorer son habitat et faire des économies en termes de dépenses énergétiques. Pour cela, il est nécessaire d'isoler les combles, de remplacer les menuiseries, d'installer une pompe à chaleur air/eau avec production d'eau chaude et enfin d'installer une VMC hygro-réglable de type A.

Suite à l'étude de son dossier par l'équipe de l'OPAH, les travaux ont été estimés à 26.992 €. La famille a pu obtenir une subvention de l'ANAH



Rue d'Orjon  
(périmètre de l'OPAH-RU)

(Agence Nationale de l'Habitat) de 16.311 €, lui laissant un reste à charge de 10.681 €. Les aides non négligeables de l'Anah ont représenté 60 % du coût du projet et lui ont permis d'améliorer ses conditions de vie ; sa consommation énergétique est alors passée de G à D.

Si vous avez des travaux à réaliser sur un de vos biens, vous pouvez prendre contact avec l'équipe de SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat), prestataire de cette OPAH, pour avoir un rendez-vous avec un-e des conseiller-ères qui étudiera votre dossier et vous proposera un accompagnement personnalisé et spécialisé. Des permanences se dérouleront également pendant toute l'année 2023 selon le calendrier ci-dessous.

**Pour contacter SOLIHA : 02.54.07.01.08.**

## « Convention Cadre » Petites Villes de Demain (PVD) :

### Un déploiement de nouveaux outils au service du développement du territoire de 2023 à 2028

Certaines communes de la CDC, ne s'arrêtent pas là (Argenton-sur-Creuse, Saint-Gaultier et Eguzon-Chantôme). Soucieuses de mettre l'accent sur les travaux d'amélioration de l'habitat et de l'amélioration du cadre de vie de nos administré-es, elles ont signé le 21/12/2022 une convention cadre PETITES VILLES DE DEMAIN. Celle-ci est soutenue financièrement par l'Etat qui a alloué 3 milliards d'euros aux 1.600 communes bénéficiaires.

LA VALLEE  
de CREUSE SOLIHA  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Calendrier des  
permanences 2023  
OPAH - SOLIHA Indre

Argenton-sur-Creuse  
Hôtel des Services sociaux  
67, rue Auclerc-Descottes  
De 10h à 12h

|                  |                    |
|------------------|--------------------|
| Mardi 14 février | Pas de permanence  |
| Mardi 14 mars    | en Août            |
| Mardi 11 avril   | Mardi 12 septembre |
| Mardi 9 mai      | Mardi 10 octobre   |
| Mardi 13 juin    | Mardi 14 novembre  |
| Mardi 11 juillet | Mardi 12 décembre  |

SOLIHA Indre  
552, rue Georges Clémenceau - 36130 DÉOLS  
02 54 07 01 08 - contact.indre@solihha.fr

# Volontariste de communes n-sur-Creuse

Outre son soutien financier, l'État propose également l'appui de ses services en termes d'ingénierie de projet, aide essentielle pour mener à terme le plan d'actions.

Ce programme entend soutenir les petites communes et facilite la dynamique de transformation des centre-villes afin de contrer les phénomènes de désertification de nos zones rurales et surtout faire valoir les nombreux atouts de nos territoires ruraux. Cette convention cadre permet la mise en place d'un nouvel outil opérationnel avec la signature d'une OPAH-RU.

## Un des outils :

### L'OPAH-RU 2023-2028

Le programme PVD soutient également la valorisation et la préservation du patrimoine existant, le développement des commerces, en particulier ceux des centre-villes en ouvrant la voie à l'OPAH-RU (opération d'amélioration de l'habitat rénovation urbaine). Son action se concentre sur un périmètre bien délimité du centre-ville d'Argenton; un second périmètre encore plus resserré est ciblé pour la rénovation de certaines façades dans le centre historique.

L'OPAH-RU s'est fixée un certain nombre d'objectifs :

- La résorption des éléments dits en friche ou très dégradés;
- La rénovation de l'habitat et la préservation du patrimoine;
- Le développement du tourisme;
- La dynamique commerciale des rues du centre-ville.

Des projets et des actions concrètes vont ainsi naître pour dynamiser nos centre-villes et les rendre attractifs pour que des populations et commerces nouveaux s'y installent.

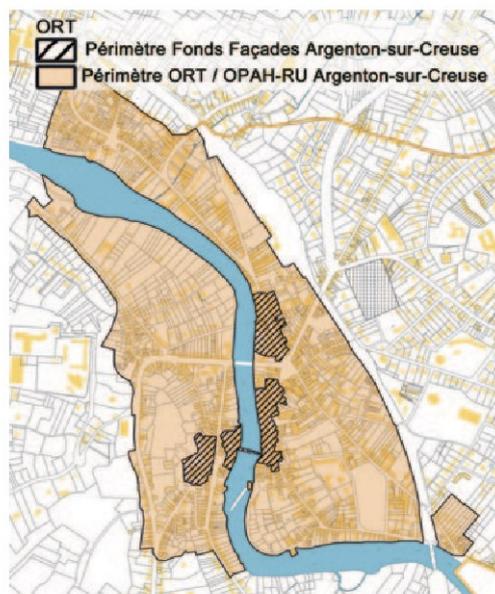
## Un autre outil :

### L'Autorisation Préalable de Mise en Location ou Permis de Louer

Lors de sa réunion du 9 décembre 2022, le Conseil municipal d'Argenton a, dans sa majorité, décidé la mise en place du permis de louer afin d'encourager et éventuellement de contraindre les propriétaires bailleurs à réhabiliter l'habitat ancien, dégradé voire indigne, sur le périmètre retenu du projet Petites Villes de Demain.

## Les obligations :

Le propriétaire doit, avant location de son bien, présenter une Demande d'autorisation préalable de mise en location de logement accompagnée



des diagnostics immobiliers du logement (loi n° 89-462 du 06/07/1989)

Si la location n'est pas permise, la mairie en informe la CAF, la caisse MSA, les services fiscaux ainsi que le Comité départemental d'action pour le logement.

Afin d'aider ces propriétaires, SOLIHA, animateur de l'OPAH, accompagne ceux qui souhaitent remettre leur bien en état et particulièrement ceux qui ont reçu un refus à leur demande d'autorisation.

Le but recherché est bien la protection des locataires et la rénovation des logements, en apportant une aide technique et une information objective sur la consommation énergétique, l'absence d'amiante, les installations électriques et gaz et ainsi supprimer l'habitat indigne voire dangereux.



Rue de la Prison  
(périmètre de l'OPAH-RU)

## Noël 2022 à Argenton



Le Père Noël a ouvert les festivités proposées par l'UCIA, les Amis du Merle Blanc et la ville d'Argenton, en apparaissant au balcon le 17 décembre. Il n'a pas manqué, le lendemain, d'arpenter le marché de Noël dans une atmosphère hivernale propice à la dégustation de marrons et de vin chauds.

Le 23 décembre, c'était au tour de Minnie et Mickey de faire le bonheur des petits et des grands. Malheureusement la météo a empêché la déambulation lumineuse.

Le 24, les Wilsons 5 ont fait régner une ambiance jazzy dans les rues d'Argenton, donnant une envie de danser et de chanter avant le réveillon de Noël.

## Victoire de l'Investissement Local



Depuis 2014, la ville d'Argenton s'est investie dans la transition écologique avec un axe fort, celui de la diminution de nos consommations d'électricité de 10% grâce à un programme ambitieux de rénovation des infrastructures d'éclairage public, dont la consommation annuelle représentait 73% de

notre facture d'électricité. Entre 2014 et 2020, les investissements ont permis de réduire cette part à 48%. En 2021, grâce à l'extinction partielle de l'éclairage public, notre consommation a été réduite de 30% supplémentaires. Pour ces raisons, la ville d'Argenton a reçu le 22 novembre 2022 une Victoire de l'Investissement Local remise par la Fédération Nationale des Travaux Publics. \* Ce programme d'investissement a bénéficié du soutien financier de l'État (DETR)

# Un bilan estival 2022 très positif pour l'Office de tourisme de la Vallée de la Creuse

C'est à plus de 10.000 demandes physiques, téléphoniques ou numériques que l'Office de Tourisme (OT) de la Communauté de Communes Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse a répondu au cours de l'année 2022!

Pour rappel, l'OT compte 4 bureaux d'informations touristiques (Argenton, Eguzon-Chantôme, Saint-Gaultier, Gargillesse) et 7 agents territoriaux.

L'OT a proposé tout au long de l'été 2022 un programme riche en découvertes et expériences. C'est ainsi qu'il a organisé pas moins de 50 visites et activités: visites dégustation à Argenton en partenariat avec les commerçants, visites nocturnes d'Argenton, visites du Château de Châteaubrun à Cuzion avec la collaboration de la Fédération des Chemins de la Guerre de Cent Ans, visites de l'Atelier de Jorge Carrasco à Le Menoux en collaboration avec l'association Les Amis de Carrasco, visites de l'église, de la crypte et du village de Gargillesse.

Parmi les activités proposées figurent également des découvertes de la pêche aux écrevisses en collaboration avec la Fédération de Pêche de l'Indre, des



sorties « Allons voir les vaches », des sorties canoë en collaboration avec la Base du Blanc, une sortie nature avec les Ateliers de Gucia et un atelier céramique avec l'Atelier de la Terre Blanche.

L'Office était également présent lors des événements de l'été organisés sur le territoire de la communauté de communes, ainsi que sur les plages de Chambon, Bonnu, Montcocu et Chenet.

Au programme de l'année 2023, l'Office de Tourisme a pour projet de démarrer la procédure d'obtention du Label « Territoire Vélo » auprès de la Fédération Française de Cyclotourisme. Ce label a pour vocation de récompenser les efforts effectués en faveur du vélo mais aussi d'améliorer les services proposés par les collectivités afin d'obtenir la satisfaction des pratiquant-es (aménagement d'équipements sécurisants, accueil des touristes à vélo et animation du territoire).

## > expressions politiques

### Majorité municipale

La hausse inadmissible des coûts de l'énergie ne pénalise pas uniquement les entreprises et les ménages. Certaines communes et d'autres collectivités locales sont aussi confrontées à de graves difficultés financières.

Fort heureusement Argenton n'est pas dans ce cas. Nos contrats de fournitures d'énergie ne sont pas encore à renouveler.

De plus, depuis 2020, les économies d'énergie sont une de nos priorités. Nombre d'investissements pour la performance énergétique de nos infrastructures ont été réalisés. Des actions volontaristes ont aussi été conduites comme l'extinction de notre éclairage public une partie de la nuit ou les baisses de température dans nos bâtiments. En 2023, notre facture totale d'énergie sera stable par rapport à 2022.

Pour autant, il est indispensable que l'Etat maîtrise les tarifs de l'énergie et mette en place des dispositifs de soutien pour les communes qui ne pourront pas honorer toutes leurs dépenses. Nous leur exprimons, ainsi qu'aux populations durement touchées par ces hausses, toute notre solidarité.

### Opposition municipale

Lors des dernières municipales, l'opposition a été critiquée pour son pessimisme et sa vision farfelue des finances d'Argenton, accusée de vouloir effrayer la population. Depuis, la Chambre régionale des comptes a rendu un rapport sur les finances locales, communicable depuis le 15 octobre 2022, et confirmant cette analyse. Les juges constatent «une situation financière fragile, une dette élevée qui fait peser un réel risque dans la gestion de la commune», ainsi que «le caractère lacunaire des éléments» exposés par le maire lors des débats. Ils dénoncent l'insincérité des comptes, un report de factures ayant permis de «réduire artificiellement les charges». En 2020, la majorité a nié en bloc ces dérives soulevées par l'opposition. Aujourd'hui, face au rapport accablant d'une instance judiciaire indépendante, elle préfère évidemment éviter d'en informer la population. Nous laissons les argentonnois connaître la vérité et lire ce rapport via le site : Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire, rapport Argenton du 14 octobre 2022.

# CHAPITRE NATURE les 26, 27 et 28 mai à ARGENTON !

Le festival Chapitre Nature, unique en son genre, événement entre sciences, littératures et Éducation Populaire, est un incontournable en Indre depuis 2002. Créé par la Ligue de l'Enseignement, 18 Chapitres se sont en effet déroulés au Blanc, en partenariat avec les collectivités de la Brenne, et soutenus par la Région-Centre Val de Loire, le département de l'Indre et le ministère de la Culture. Après le Covid, à la suite du souhait de la municipalité du Blanc de ne plus maintenir l'événement dans sa ville et devant la perspective d'un morcellement par une organisation itinérante, la Ligue a donc cherché une collectivité susceptible d'accueillir le festival. Les atouts d'Argenton l'ont convaincue : son engagement écologique, ses infrastructures et équipements adaptés, son tissu associatif culturel, social, éducatif fort et dynamique... Et c'est ainsi qu'avec la Ligue, dès le printemps 2023, nous allons reconstruire le festival sur des modalités propres à notre territoire, avec le soutien du Département et de la Région, et sans exclure les liens avec la Brenne, notre voisine.

Invités à se mobiliser pour participer à ce projet, les services de la Ville et de la CDC, les techniciens des équipements partenaires, des responsables de nombreuses associations argentonnoises, des élu-es du territoire et de



la Ligue, des commerçant-es, des habitant-es volontaires travaillent donc depuis quelques mois à ce nouveau Chapitre argentonnois.

Chapitre Nature à Argenton, ça ressemblera à quoi ? En divers lieux de la Ville (l'espace Jean Frappat, la place du Champ de Foire, le square Charles de Gaulle, l'Avant-Scène, ...), trois jours d'animations continues, de 10h à minuit : un salon du livre, des concerts, des spectacles, une programmation Jeune Public, des ateliers de pratiques, des conférences, des débats, des lectures publiques, des expositions, des sorties en nature, des « Repas de quartier », des marchés de producteurs locaux, tout cela et plus encore... qui concourront à créer un événement culturel et littéraire autour du Livre Nature et de l'Environnement.

## Ouverture des données publiques : Argenton s'est lancée dans l'Open Data

**Dans un but de partage et de transparence, l'ouverture des données publiques est une obligation pour les collectivités de plus de 3.500 habitant-es.**

Certaines données détenues et produites par les administrations, dans le cadre de leurs missions, doivent être accessibles gratuitement par tous, publiées de manière sécurisée et dans des formats ouverts pour permettre leur réutilisation.

Il s'agit d'une démarche complexe dans laquelle la commune d'Argenton-sur-Creuse a eu la volonté de s'inscrire en 2020 en participant au « Challenge Open Data », une expérimentation proposée par la Région Centre-Val de Loire.

Ainsi, grâce à l'accompagnement de la région, 13 collectivités régionales, ont

pu être formées de juillet 2020 à février 2021 à la mise en ligne de données publiques.

**Pour quoi faire ?**

Ces données, disponibles en ligne, permettent de répondre à des questions, d'aider à la prise de décision et peuvent être utiles au quotidien des citoyen-nes, associations, entreprises et même des collectivités.

**Que trouve-t-on dans l'Open Data d'Argenton ?**

- La liste des équipements et services publics
- La liste des subventions aux associations
- La carte de l'emplacement des colonnes à verre
- La liste des actes de la collectivité
- La liste des conseiller-ères municipaux-ales
- Les articles du bulletin municipal



- La carte des zones de stationnement
- La carte des défibrillateurs
- Les caractéristiques de la population
- Le répertoire des entreprises

La tâche n'est pas terminée car d'autres données utiles restent à publier et surtout elle réclame une vigilance constante afin que la base soit en permanence tenue à jour.

Ce sont les données de dizaines d'autres collectivités de la région Centre-Val de Loire qui peuvent être également consultées sur le portail [data.centrevaldeloire.fr](http://data.centrevaldeloire.fr)

**Où trouver ces informations ?**

Sur la page d'accueil du site internet de la ville d'Argenton [www.mairieargentonsurcreuse.com](http://www.mairieargentonsurcreuse.com)

*La ville et les associations :*

## un partenariat pour la solidarité et la cohésion sociale

**Argenton est riche de ses associations: elles sont plus d'une centaine, associations et sections, dont 43 de culture et/ou loisirs, 29 sportives, 17 de solidarité/entraide, 11 de mémoire, et une quinzaine aux objectifs divers.**

Cette richesse s'explique par le dynamisme de nombreux. ses passionné.es, par l'attractivité des activités proposées, mais aussi par les nombreuses infrastructures municipales mises à disposition, et le soutien de la commune d'Argenton.

Ce partenariat entre ville et associations, strictement encadré, notamment par la Circulaire du Premier Ministre du 29/09/2015, peut se résumer ainsi: les associations initient, définissent et mènent des actions qui intéressent la collectivité publique, lorsque ces projets associatifs coïncident avec l'intérêt public local dont elle est le garant, et

particulièrement lorsqu'ils répondent à des préoccupations identifiées: égalité des chances, préservation de l'environnement, démocratisation de l'accès à la culture, lutte contre l'isolement, mixité, etc.

Ce soutien permet aux associations d'exister, d'agir, de monter des projets, de faire des investissements, tout en proposant au public des activités à moindres frais, car les associations, par définition, ne cherchent pas le bénéfice, mais l'équilibre financier.

Nombreuses sont les subventions en nature attribuées par la Ville: mises à disposition permanentes, régulières ou

ponctuelles de locaux, de matériel, de personnel...

La collectivité peut aussi soutenir financièrement des actions parmi les projets proposés grâce aux formulaires réglementaires de demandes de subventions: l'association soutenue doit respecter l'affectation de l'aide et ne peut utiliser ces fonds publics pour d'autres activités.

Enfin, la Ville aide les associations en participant à leur communication et en organisant un forum des Assos dont le prochain est prévu le 9 septembre 2023.



*Le traitement des ordures ménagères (OM) et autres déchets :*

## Un des grands défis de notre société !

Par son évolution "débridée" depuis les années 70, notre société de consommation génère des pollutions incontrôlables de notre environnement et des coûts prohibitifs, toujours plus importants, de traitements de nos déchets.

Les principales composantes de nos factures d'Ordures Ménagères :

- Le ramassage (personnel et matériel);
- Le transfert des ordures vers le Le Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauroux (SYTOM) et le tri;
- La gestion de la déchetterie pour l'apport volontaire;
- Le tri des produits valorisables, recyclables, dangereux;
- Le transport des produits résiduels vers l'enfouissement de GOURNAY;
- Les taxes.

A noter : la hausse des prix des énergies a doublé le coût des transports et du fonctionnement des chaînes de tri.

**Des actions sont à notre portée pour diminuer ces coûts et respecter notre environnement :**

- **Changer nos comportements ayant une démarche plus responsable :**
  - Réduire les volumes ramassés et traités au SYTOM;
  - Améliorer le tri de ses poubelles;
  - Composter, si possible, les déchets putrescibles;
  - Réutiliser certains emballages;
  - Choisir la réparation ou le recyclage des appareils plutôt que de les jeter lorsqu'ils sont en panne ou ne plaisent plus;



- Acheter des produits moins emballés, plus économiques et plus écologiques;
- Diminuer l'usage du plastique, dangereux pour l'environnement;
- Sensibiliser les plus jeunes, et souvent leurs parents, à maintenir notre commune propre;
- **Respecter et faire respecter les consignes et les interdictions :**
  - Respecter les consignes de tri;
  - Respecter la propreté dans les espaces publics (pas de mégots, de sacs plastique, d'huile, de peinture, de produits d'entretien, de désherbant, d'hydrocarbure...);
  - Lutter contre les dépôts sauvages;
  - Lutter contre le dépôt des ordures en dehors des jours et heures prévus ou non triées;
  - Signaler à la mairie son arrivée et son départ sur la commune, ses changements de situation familiale et les problèmes rencontrés par nos concitoyen-nes les plus fragiles.